



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS



Metz, le 01 DEC. 2011
N° 7766 /DEF/EMSD Metz/DIVSOUT/BSI/SSE

Commandement de la
région Terre Nord-Est,
commandement des
forces françaises et de
l'élément civil stationnés
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Pascal PÉRAN,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de la zone de défense et de sécurité Est,
commandant la région Terre Nord-Est,
commandant les forces françaises
et l'élément civil stationnés en Allemagne

Handwritten initials: N-111

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Boissy-le-Bois (60) – POS.

RÉFÉRENCE : Lettre du 23 novembre 2011.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Boissy-le-Bois les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan d'occupation des sols.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce ban communal n'est grevé par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence et qu'aucun immeuble militaire n'y est implanté.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas participer aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme, ni recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par ailleurs, de nouveaux textes relatifs à la gestion du domaine militaire, en cours d'élaboration, paraîtront d'ici fin 2011. En conséquence, je vous précise que ces dossiers seront, dès parution de ces textes, traités par la base de défense territorialement compétente.

Par ordre,
Le Colonel Yves LÉVÊQUE
chef de la division
métiers du soutien

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil

